

DOCUMENT D'INFORMATION ÉTUDIANT·E·S

Stages
en hôtellerie
et restauration
offerts au Québec



ASSOCIATION
RESTAURATION
QUÉBEC



Office
franco-québécois
pour la jeunesse



Critères d'admissibilité

- Tu as entre 18 et 35 ans.
- Tu es citoyen·ne français·e.
- Tu es actuellement inscrit·e dans un programme d'études en tourisme, hôtellerie et restauration (THR) dans lequel tu dois réaliser un stage.
- Tu es titulaire d'un passeport français valide jusqu'à 3 mois après la fin de ton séjour ou tu es prêt·e à le demander rapidement.

Dépose **ta candidature** dès maintenant afin de réaliser ton rêve l'été prochain!

Voici les étapes à suivre :

- Si tu réponds aux critères d'admissibilité mentionnés, rends-toi sur le site www.stageauquebec.com afin d'explorer les offres de stages soumises par les entreprises québécoises en milieu urbain ou en région.
- Si tu es intéressé·e par une ou plusieurs offres, tu peux poser ta candidature en ligne.
- Garde en tête que pour être sélectionné pour certains postes, au service ou à la réception par exemple, l'employeur peut exiger un certain niveau d'anglais maîtrisé.
- N'oublie pas de te documenter sur le lieu où tu iras faire ton stage avant de prendre ta décision finale!



**SORS DE TA ZONE DE
CONFORT ET OSE VIVRE
UNE NOUVELLE
EXPÉRIENCE! VIENS NOUS
VISITER AU QUÉBEC!**



Pour plus d'information, communique avec nous par courriel à stageauquebec@restauration.org.

DEMANDE DE PERMIS DE TRAVAIL

STAGE COOP INTERNATIONAL

Tout de suite après le jumelage avec un employeur québécois, tu peux débiter ta demande en suivant ces étapes :

- 1 Ouvrir un compte dans [le programme de l'Expérience Internationale Canadienne \(EIC\)](#) et s'inscrire dans le bassin Stage Coop International.
- 2 Attendre de recevoir une invitation à présenter une demande (délai habituel d'une semaine).
- 3 Accepter la demande dans le délai prévu de 10 jours.
- 4 Réception du numéro d'offre d'emploi et du code de classification nationale des professions (CNP) par l'employeur et qui est nécessaire pour présenter la demande de permis.
- 5 Présentation de la demande de permis de travail et acquittement des frais dans le délai de 20 jours.
- 6 Prélèvement des données biométriques dans un centre de réception des demandes de visa ([CRDV](#)) à Paris ou Lyon* sous un délai de 30 jours.
- 7 Traitement de la demande (délai habituel de 4 à 8 semaines).
- 8 Réception de la lettre d'acceptation de l'immigration canadienne.

*Si tu habites en Martinique ou en Guadeloupe, il existe des CRDV à Bridgetown et à Kingston dans les Antilles. Consulte [le site du Gouvernement du Canada](#) pour trouver un CRDV près de chez toi.

Pour plus d'information, visite [le site Web de l'Office franco-québécois pour la jeunesse](#).



LES FRAIS QUE TU AS À PRÉVOIR

Permis EIC	172 \$
Biométrie EIC	85 \$
Transport jusqu'à Paris ou Lyon	\$
Assurance maladie	\$
Billet d'avion aller-retour	\$
Transport jusqu'au lieu de stage	\$
Loisirs et activités	\$

À propos de L'ASSURANCE MALADIE...

Il est obligatoire de détenir une assurance maladie afin de venir faire ton stage au Québec. L'entrée au Canada peut t'être refusée si tu ne possèdes pas d'assurance.

Heureusement, il existe des accords de protection sociale entre la France et le Québec qui autorisent les Français détenteurs d'un permis de travail fermé (Stage COOP International et Jeunes Professionnels) à bénéficier de l'affiliation à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Voici les étapes à suivre afin d'obtenir l'assurance maladie affiliée à la RAMQ :

1. En France, avant ton départ, tu dois te rendre à ta caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour obtenir l'un de ces formulaires : **SE 401-Q-104** ou **SE 401-Q-207**. Il s'agit d'une attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale de l'étudiant·e participant·e à des stages non rémunérés dans le cadre de leurs études. Réfère-toi [au site du centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale \(CLEISS\)](#) pour obtenir le formulaire qui convient à ta situation.
2. Ensuite, tu dois faire remplir le formulaire par l'établissement d'enseignement et la CPAM du lieu d'études en France.
3. À ton arrivée au Québec, en tant que bénéficiaire d'un permis « Stage COOP International », tu devras t'inscrire à la RAMQ, en présentant le formulaire correspondant.

Une assurance maladie privée sera aussi acceptée aux douanes si cette option est plus simple pour toi.

Pour plus d'information, consulte [le site du gouvernement du Canada](#) ou [le site de l'OFQJ](#).

CE QUE NOUS T'OFFRONS

Pendant ton stage

- 945 \$ CAD en gratification mensuelle.
- Un logement fourni pendant l'entièreté de ton stage au Québec.
- Un transport entre ton logement et ton lieu de stage.
- Tes repas durant tes heures de travail*.
- Des journées de congé consécutives pour pouvoir découvrir le Québec.

Une banque d'offres de stages

Visite le <https://stageauquebec.com/banque-de-stages/> pour avoir accès à toutes les offres de stages des employeurs.

Des troussees d'information

Tout au long du processus de jumelage avec un employeur, l'ARQ t'offre des documents d'information détaillés.

Une bourse de l'OFQJ

L'OFQJ t'offre la possibilité de faire une demande de bourse d'une valeur de **200€** une fois tous tes documents finalisés.



*Peut varier selon la convention de stage que tu signes avec ton employeur.

Comment obtenir la bourse de l'OFQJ?

Une fois que tu as reçu ta lettre d'acceptation de l'immigration canadienne et que tu as acheté tes billets d'avion, entame les démarches pour obtenir une bourse de 200€ grâce à l'OFQJ.

- Crée-toi un compte sur [l'interface totem sur le site de l'OFQJ](#).
- Soumets ton projet en y joignant ta lettre d'acceptation de l'EIC, ta convention de stage et ton CV.
- Prépare un délai pour permettre aux chargés de projet de l'OFQJ d'analyser ton dossier.
- Reçois le versement de ta bourse une quinzaine de jours avant ton départ

Pour plus d'information, visite [le site Web de l'OFQJ](#).

À QUOI RESSEMBLE

le calendrier?

Septembre

Ouverture du dépôt des offres de stages par les employeurs québécois

Novembre

30 **Date limite** du dépôt des offres de stages par les employeurs québécois

Janvier

15 **Date limite** du dépôt des candidatures des étudiant·e·s français·es

Mai

Début des stages

Août

Fin des stages
Retour en France

Les dates de début et de fin de stage seront convenues avec ton employeur.

En participant à ce stage, tu renonces à ton droit de vacances durant l'entièreté du mois d'août.



FOIRE AUX QUESTIONS

Pourquoi ne puis-je pas travailler plus de 8 heures par jour ou 35 heures par semaine?

Lorsque tu travailles plus que 8 heures par jour ou 35 heures par semaine, tu n'es plus assuré au travail. Il est important de respecter l'horaire pour que ta sécurité soit assurée.

Que faire si le logement qu'on m'offre n'est pas conforme?

L'employeur se doit d'offrir un logement avec un lit non partagé; une chambre et un espace qui se ferme à clef pour entreposer des effets personnels; une salle de bain, un salon et une cuisine accessibles pouvant être partagés. Le logement doit aussi être salubre et sécuritaire. Si ces conditions ne sont pas respectées, tu dois le mentionner à ton employeur pour qu'il puisse rectifier la situation.

De quelle manière vais-je t'être rémunéré-e?

La gratification mensuelle de 945 \$ CAD ne constitue pas un salaire comme tel, mais bien une compensation. Tu ne declares donc aucun revenu et tu n'as pas à produire de déclaration fiscale. Considérant ceci, tu ne peux pas recevoir de pourboires puisque tu ne declares aucun revenu. Afin d'être rémunéré, ton employeur te remettra un chèque portant la mention gratification ou indemnité stagiaire. Tu pourras simplement le déposer directement dans ton compte de banque français grâce au service de dépôt direct en ligne ou bien t'ouvrir un compte en banque au Québec.

À qui dois-je m'adresser si une difficulté lors du stage me pose problème?

Une situation problématique doit être gérée entre les signataires de la convention tripartite, soit le ou la stagiaire, l'employeur et le lycée concerné. L'ARQ n'agit qu'en titre de support.

Comment dois-je procéder si la convention de stage qui a été signée n'est pas respectée?

La première étape dans cette situation est de discuter avec la personne concernée pour lui rappeler que si les conditions de stage ne sont pas respectées, l'école peut mettre fin au stage. Si la situation n'est pas résolue, alors le stage peut être arrêté d'un commun accord entre deux des trois membres signataires de la convention tripartite, soit l'étudiant-e, l'employeur et l'école. Puisque ton permis de travail ne te permet pas de travailler pour un autre employeur, tu devras retourner en France ou rester au Québec sans travailler. Les frais financiers engagés par cette transition seront ta responsabilité.



Prépare-toi pour la GRANDE AVENTURE!

Il ne te reste plus qu'à préparer le nécessaire pour réaliser ton projet de stage au Québec. Renseigne-toi sur les différentes régions québécoises et leur caractère unique que tu pourrais découvrir l'été prochain!

Stages
en hôtellerie
et restauration
offerts au Québec

Contact

N'hésite pas à nous contacter par courriel pour plus d'information sur les opportunités de stages au Québec.



1 800 463-4237



stageauquebec@restauration.org



www.stageauquebec.com



ASSOCIATION
RESTAURATION
QUÉBEC



Office
franco-québécois
pour la jeunesse